



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

CONTRAT DE VILLE DU

GARD RHODANIEN

2015-2022

Les contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville **sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.**

Le conseil citoyen de Bagnols-sur-Cèze concerté a rendu l'avis le XX/XX/2021 figurant en annexe 2 du présent document.

Le conseil citoyen de Pont-Saint-Esprit concerté a rendu l'avis le 31/08/2021 figurant en annexe 3 du présent document.

Le conseil municipal de Bagnols-sur-Cèze du 27/07/2021 a formulé l'avis figurant en annexe 4 du présent document.

Le conseil municipal de Pont-Saint-Esprit du 16/09/2021 a formulé l'avis figurant en annexe 5 du présent document.

L'assemblée délibérante du Gard Rhodanien approuve le projet de rapport et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils citoyens, par les conseils municipaux et, le cas échéant, par les autres parties signataires du contrat.

Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Contrat de ville du Gard rhodanien / année 2020

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Vu le Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/9/3/VJSV1516539D/jo/texte>

SOMMAIRE :

1 - Rappel des principales orientations du contrat de ville et inscription dans le cadre du projet de territoire.

2 - Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1er de la loi du 21 février 2014 et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville.

3 - Actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2020 par l'établissement public de coopération intercommunale et par les communes, au titre de leurs compétences respectives.

4 - Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention.

5 - Présentation de l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain.

6 - Actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU)

1 - RAPPEL DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE ET INSCRIPTION DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE.

Les orientations et les objectifs opérationnels du contrat de ville du Gard rhodanien visent à réduire les inégalités territoriales entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres territoires de la communauté d'agglomération. Les orientations s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales définies par la loi de programmation du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine. Afin de lui conférer un caractère stratégique et d'identifier les ressources à l'échelle intercommunale, susceptibles de répondre aux problématiques des quartiers politique de la ville, la même loi prévoit que le contrat de ville est adossé au projet de territoire qui a fait l'objet d'un important travail de diagnostic précédant son renouvellement en 2021.

C'est selon ce cadre que les orientations se définissent au travers :

- de 3 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi.

- complétés par 4 axes transversaux :

- La jeunesse.
- La lutte contre les discriminations.
- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- Les valeurs de la république et la citoyenneté.

Afin d'en permettre une mise en œuvre partagée au regard des enjeux, les piliers ont été thématiques et ont fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle menée depuis 2016 au travers de plusieurs groupes de travail réunissant les partenaires du territoire par thématique ainsi définie.

- I. Le pilier cohésion sociale a été décliné selon les 4 thématiques suivantes :
 - a. Education, culture et sport,
 - b. Prévention de la délinquance et accès aux droits
 - c. Citoyenneté et lutte contre les discriminations.
 - d. Santé.
- II. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain a été décliné au travers de plusieurs groupes de travail :
 - a. Poursuite de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité qui permet de traiter la question du cadre de vie de façon transversale et inclusive.
 - b. Poursuite du travail entamé dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (Opah/AMI Centres Bourgs et Anru).
- III. Le pilier emploi développement économique lui est structuré en 3 orientations stratégiques :
 - a. Favoriser l'accès à l'emploi des publics fragilisés,
 - b. Agir pour améliorer l'adéquation entre besoins des entreprises et les compétences,
 - c. Soutenir la dynamique économique des entreprises du territoire (notamment en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire).

En rupture par rapport aux années précédentes notamment en raison du contexte sanitaire l'année 2020 n'a pas permis de mener autant de groupes de travail que les années précédentes. Malgré ce constat le caractère collaboratif du contrat de ville demeure un marqueur du contrat de ville du Gard rhodanien. Le calendrier du travail partenarial est rappelé ci-dessous.

Les années précédentes ce travail a permis d'encourager la réalisation d'un certain nombre de projets pour certains innovants (ateliers d'alphabétisation, labellisation d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents à Bagnols-sur-Cèze, création d'un poste de médiateur emploi à la Mission Locale conventionné adulte relais, création d'un ASV, mise en œuvre de l'auto réhabilitation accompagné en lien avec les compagnons bâtisseurs et les travailleurs sociaux du territoire, mise en place d'une action de formation aux métiers de l'animation, ...).

Le calendrier ci-dessous revient également sur les temps forts des dispositifs associés au contrat de ville (élaboration du protocole d'engagements renforcés réciproques, appel à projet 2020 et 2021, ...).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE EN 2020 :

Le contrat de ville repose sur un large partenariat qui se concrétise par des rencontres régulières et fines avec de nombreux partenaires. Ci-dessous est rapporté une partie de ces réunions organisées en 2020. Pour la plupart de ces rencontres des synthèses et présentations sont disponibles auprès du chef de projet de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Conformément à l'organisation définie dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours menée en 2018 des instances de travail réunissant MOUS (Chef de projet aggro et villes) sont menées en moyenne toute les 3 semaines.

- Jeudi 03 octobre 2019 18h00 à la MDE réunion publique de lancement de l'appel à projet du contrat de ville 2020.
- Jeudi 12 décembre 14h15 examen technique des réponses à l'appel à projet du CDV 2020.
- Commissions d'examen des demandes de financement des élus municipaux à Bagnols et Pont entre le 06/01 et 21/01.
- Commission des élus communautaires le mercredi 22 janvier 2020 18h30.
- Rencontre des porteurs de projet face Gard et CMA dans le cadre de leurs dossiers de demande de subvention 2020 le mardi 14 janvier 2020 14h00 salle de réunion B4 à la CAGR.
- Jeudi 23 janvier 2020 9h30-12h00 13h30-17h00 comité technique appel à projet contrat de ville 2020.
- Comité de pilotage jeudi 30 janvier 9h30 validation de la programmation et présentation du protocole d'engagement renforcé réciproque.
- Comité de pilotage du Réseau d'Ecoute d'Appuie et d'Accompagnement des Parents le 5 février 2020 à 14h00.
- Comité inclusion numérique le jeudi 27 février à 9h30 à la maison du projet.
- Présentation Welcode école régionale du numérique par Simplon, le lundi 25 mai à 10h00.
- Rencontre Mise en œuvre ADLI par Samuel Vincent le 02 juin 14h00 à la cazerne.
- Comité technique mobilité par PEPS le mardi 16 juin 14h00.
- GT parentalité état des lieux et perspectives en lien avec l'appel à projet maison des familles le jeudi 02 juillet 14h00.
- Comité de suivi vis ton rêve le 7 juillet à 10h00.

- Dialogue de gestion ouvert FEDER ATI le mercredi 19 aout 15h00 en visio intégral. Point d'étape consommation et échanges avec les logis cévenols. Service Europe de la Région et du Département + Porteurs de projets BSC/PSE et les logis cévenols.
- Comité technique Contrat Local de Santé le mardi 8 septembre à 14h00 salle de réunion B2 à la CAGR. Equipe projet + ARS + services concernés des collectivités locales.
- Maison des familles mercredi 9 septembre 10h00 salle de réunion b2 à la CAGR point étape autour de la création d'une maison des familles. Equipe projet + caf + ccas + service petite enfance + associations intéressées.
- Mercredi 9 septembre 10h00-12h00 Le Gard, une chance. Les entreprises s'engagent!" réunion préparatoire à l'organisation d'un événement autour des engagements RSE en politique de la ville des entreprises signataires du territoire. Animé par FACE Gard.
- Mardi 15 septembre 2020 de 14h à 16h comité de sélection ARA mené par les compagnons bâtisseurs.
- Mercredi 23 septembre 8h30-10h30 maison du projet à Bagnols-sur-Cèze atelier prospective avec les habitants et professionnels QPV autour du projet de territoire.
- Mercredi 23 septembre 17h00-19h00 Espace de vie sociale à Pont-Saint-Esprit atelier prospective avec les habitants et professionnels QPV autour du projet de territoire.
- Mercredi 23 septembre 10h30 salle de réunion Rencontre interne préparatoire au lancement de l'appel à projet.
- Comité technique restreint préparation lancement appel à projet 2021 mercredi 14 octobre 9h00 salle de réunion b2 élues + équipe projet + ddcs + CD 30.
- Réunion publique de lancement de l'appel à projet 14 octobre à 18h00 cazerne pépin de Pont-Saint-Esprit.
- Mardi 10 novembre 10h00 salle de réunion B2 rencontre avec les partenaires territoires d'EDF autour des perspectives insertions et lien social 2021. Perspective de soutien par EDF d'une action en 2021 que nous lui proposerions. EDF + CCAS + Equipe projet + associations sélectionnées (Riposte, MLJ).
- Comité Local Inter-Partenarial (CLIP) rencontre des porteurs de projets à fin de présentation des projets et conseil de l'équipe projet. Le mardi 17 novembre de 9h00 à 12h00 rencontre circum et créa conte.
- CLIP du 24 novembre de 9h00 à 17h00 rencontre des porteurs de projets sur le champ de l'emploi et de l'IAE.
- Examen technique des duds du cdv 2021 jeudi 17/12 à 9h00. Passage en revue de recevabilité des duds.
- Commission solidarités interne à la mairie BSC pour instruction des dossiers de demande de subvention à la mairie de BSC.

Présence des équipes BSC et CAGR et des élus de la commission BSC le jeudi 14 janvier à 17h30 en mairie de BSC.

- La commission PDV de PSE, pour les arbitrages des dossiers, s'est déroulé le 18/01/21 à 17h30 à l'Hôtel de ville pour PSE. Présence des équipes PSE et CAGR et des élus de PSE.
- Examen de la programmation par les élus du Gard rhodanien le mercredi 20/01 à 9h00. Revue de projet et positionnement sur les dossiers de demande de subvention à destination de la CAGR.
- Comité technique ouverts aux chefs de services partage et revue de projets 2021 lundi 1^{er} février de 9h30 à 16h00
- Réunion interne de préparation du copil CDV et ATI le mercredi 03 février à 09h00 à la CAGR. Présence des directions et élus CAGR BSC et PSE.
- Comité de pilotage CDV puis FEDER ATI mardi 9 février de 9h30 à 12h00

Spécifiquement concernant l'appel à projet du contrat de ville.

L'appel à projet du contrat de ville 2020 a été initié en 2019 comme suit.

- **Comité de rédaction de l'appel à projet** le vendredi 20 septembre 2019 14h00 à la DDCS afin de valider et de finaliser les orientations de l'appel à projet 2020.
- **Réunion publique de lancement de l'appel à projet** le jeudi 3 octobre 2019 18h00 à la MDE du Gard rhodanien (une trentaine de porteurs de projets présents). Diffusion de l'appel à projet par mailing et mise en ligne sur l'ensemble des sites concernés.
- Date limite de réception des dossiers 2020 au vendredi 29 novembre 2019.
- **Du vendredi 29 novembre au mercredi 22 janvier : phase d'instruction des projets 2020.**
- Comité Technique le jeudi 23 janvier 2020. Au regard du volume de dossier à traiter le comité technique est doublé par thématique. Revue de projets multi partenarial de 82 dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 en lien avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville.
 - a. Jeudi 23 janvier 2020 9h30 Cotech emploi/cadre de vie (DDCS, DDTM, DIRECCTE, CAF, service des collectivités locales, équipe projet et conseil citoyen).

- b. Jeudi 23 janvier 2020 14h30 Cotech cohésion sociale (DDCS, REAAP, service des collectivités locales équipe projet et conseil citoyen).
- Janvier 2020 groupes de travail des élus communautaires et municipaux d'arbitrage des projets déposés.
 - i. Commission politique de la ville du Gard Rhodanien le 22 janvier à 18h00 salle de réunion à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
 - ii. Commission politique de la ville de Bagnols-sur-Cèze le 21 janvier 18h00 salle de justice et de paix
 - iii. Commission politique de la ville de Pont-Saint-Esprit le 22 janvier 2020 17h00.

 - Comité de pilotage Contrat de Ville et FEDER-ATI le mardi 09 février 2020 à 9h30.

Au-delà de l'appel à projets du contrat de ville **l'année 2020 a été marquée par un important travail d'actualisation du contrat de ville** menée par le service politique de la ville du Gard rhodanien en lien avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Cela s'est traduit par des groupes de travail spécifiques et la production **d'un protocole d'engagements renforcés réciproques**

Dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2020, 7 comités de suivi se sont tenus avec pour objectifs d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions et de faciliter le rendre compte et la communication autour des projets. Ces comités permettent un accompagnement sur mesure des porteurs de projets.

Plus largement des groupes de travail restreints aux comités de pilotage se sont **18 réunions multi-partenariales qui se sont tenues en 2020** (29 en 2019, 25 en 2018, 33 en 2017) et qui au quotidien permettent la co-construction du contrat de ville, notamment avec les conseils citoyens.

NPNRU des Escanoux

L'année 2020 marqué le début des travaux et de mise en œuvre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain. Les travaux ont débuté par le lancement de deux opérations relatives aux espaces et équipements publics :

Requalification de la Place Léon Jouhaux :

Accolé au pôle sportif, le groupe scolaire Jules Ferry souffrait d'une véritable situation d'enclavement, ne disposant ni de perspective visuelle depuis l'extérieur ni de cheminement d'accès clair et sécurisé.

Jusqu'alors vaste parking, le réaménagement de la place Léon Jouhaux a permis la création d'un large parvis et de circulation douce pour desservir et mettre en valeur la présence du groupe scolaire. Cet aménagement s'est également accompagné de la démolition partielle des tribunes du stade de football permettant désormais de proposer un point de vue attractif sur l'école depuis l'extérieur.

Cette opération doit être corrélée avec la poursuite du programme de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry financée grâce aux crédits de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Aménagement de l'Allée des jeux

Création d'une promenade piétonne qui relie le parc Pagnol à la place Léon Jouhaux par l'Ouest du stade. Cet axe, très emprunté par les enfants et les familles, a été conçu pour être jalonné d'espaces de jeux et de rencontre. Cette allée constitue le premier tronçon d'un réseau de cheminement doux complet reliant le quartier au centre-ville de Bagnols-sur-Cèze et de ses abords.

L'année 2019 a été une année charnière pour le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier des Escanaux. En effet, la déclaration d'engagement de l'ANRU a pu être signée le 28 janvier 2020, résultat de la stabilisation et de la finalisation du programme tout au long de l'année 2019

Le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Escanaux a été signé le 17 mars 2017. Celui-ci a permis la réalisation de multiples études de faisabilité et la **réalisation d'un nouveau schéma directeur d'ensemble pour le réaménagement global du quartier et l'amélioration du cadre de vie.**

Pour rappel, le NPNRU des Escanaux propose une vision à 10 ans du quartier qui repose que les grands principes suivants :

- L'amélioration de l'image du quartier et de l'entrée de ville par la requalification du secteur qui s'étend le long du boulevard de la Mayre, depuis l'ancien site des Cèdres jusqu'aux Cyprès.
- Une meilleure connexion du quartier avec le reste de la ville, notamment sur des axes stratégiques comme :
 - o Le lien avec le centre-ville via la place Pierre Boulot,
 - o Le lien avec le pôle Gare et le futur PEM.

- Une meilleure circulation des piétons et des cyclistes au sein du quartier par le réaménagement complet d'un réseau de voie douce et d'espace publics de qualité.
- L'accompagnement de la rénovation voire de la création de grands équipements publics comme :
 - o La nouvelle salle de spectacle de la Pyramide
 - o L'amélioration des locaux du groupe scolaire Jules Ferry
 - o Le futur Musée Albert André.
- La démolition/reconstruction de 143 logements sociaux et le relogement de 77 familles.

Ce projet a également été construit de manière complètement intégré et cohérente avec le dispositif Action Cœur de Ville.

Cette maquette financière représente un total cumulé de 39 M€ HT (44M€ TTC) d'investissement pour le territoire sur ces cinq prochaines années. Quelques chiffres clés :

Coût global du projet ANRU sur la période 2019-2024 = 39M€

- o dont coût des projets relatifs aux **Espaces et équipements publics = 22M€**
- o dont coût des projets qui concernent **l'Habitat = 16M€**

2 - PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES :

Les territoires prioritaires du Gard rhodanien sont constitués de 2 quartiers :

- Les Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze représentant 4006 habitants (au 1^{er} janvier 2016). Le revenu médian y est de 7 300 € (2010).
- Le centre ancien à Pont-Saint-Esprit représentant 1353 habitants (au 1^{er} janvier 2016). Le revenu médian y est de 9 600 € (2010).

Les dernières données INSEE et caf disponibles permettent de proposer l'analyse suivante.

Les quartiers politique de la ville du Gard Rhodanien bien différents présentent pourtant certaines caractéristiques similaires :

- En effet, outre **un revenu médian faible**, les quartiers prioritaires de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit possède **un taux d'activité faible (moins de 48 %) et** notamment chez les femmes, une

population jeune surreprésentée (**40% ont moins de 30 ans**), une **population peu qualifiée** et fortement touchée par le chômage.

L'année 2020 a été la sixième année de mise en œuvre du nouveau contrat de ville. Marquée par la crise sanitaire il s'est agi d'une année de continuité des fiches actions travaillées en groupe de travail et de priorisation des orientations discutées lors des précédents comités de pilotage (renforcement de la médiation par le biais d'adultes relais, création d'un espace de vie sociale, constitution d'action d'ampleur sur le volet emploi du contrat de ville...).

- Plus spécifiquement **le quartier de Pont-Saint-Esprit** se distingue par l'existence d'un **parc privé potentiellement indigne important** (9% des résidences principales). Une **vacance importante** qui touche également quelques locaux commerciaux. Une OPAH de renouvellement urbain animée par le bureau d'études Urbanis est en cours sur ce quartier ainsi que le secteur sauvegardé et les actions liées à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI dit de centre Bourg).
- **Le quartier de Bagnols-sur-Cèze** est marqué par la **prééminence du logement social** (plus de 90% de l'offre). L'étude sociale du quartier fait apparaître des caractéristiques sociales plus aggravées que sur les autres QPV du département. Le quartier a été retenu pour bénéficier d'une opération d'intérêt régional au titre de la rénovation urbaine.

C'est dans ce cadre que les partenaires et les habitants ont élaboré une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2017-2019, afin de recenser les éléments et les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie. Après une évaluation menée en 2019 cette convention doit faire l'objet d'une réécriture afin d'en relancer le pilotage et assurer une plus grande association des bailleurs sociaux concernés.

- Au 31 décembre 2016 le **quartier prioritaire de Bagnols-sur-Cèze comptait 736 demandeurs d'emploi** (catégories A à E) et **celui de Pont-Saint-Esprit en comptait 293** (catégories A à E).

Au regard de ces données l'accent a été mis sur un développement des actions en faveur de l'insertion liée à l'emploi et au développement économique notamment en **fléchant 20% des subventions** du contrat de ville accordées par la DDCS sur les actions relevant de cette thématique.

3 - ACTIONS MENÉES EN 2020 :

Le contrat de ville a fait l'objet d'une phase de concertation et d'élaboration partagée avec les services déconcentrés de l'Etat et les services des collectivités locales. Sa mise en œuvre s'opère notamment dans le cadre de l'appel à projet.

L'appel à projet mené en 2020 a permis de collecter auprès de **31 porteurs (contre 37 en 2019), 82 projets (contre 90 en 2019)** et de mobiliser un volume financier total de **894 395 € (contre 832 513 € en 2019)** dont **416 375 € versés par l'Etat (ANCT/CNDS) (contre 305 960 € en 2019)** et **102 800 € par le conseil départemental.**

Les projets ont représenté un reste à charge pour **les villes de Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien de 334 013 € contre 321 778 € en 2019** (ces montants incluant les valorisations). Dans le détail **60 actions** ont porté sur le **pilier cohésion sociale**, **12 actions** sur le piler emploi et développement économique et **10 actions sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.**

Sur la mobilisation des fonds européens une phase de remontée de pré-projet a permis de flécher 828 000 € de fonds FEDER-ATI qui sont accordés aux investissements projetés jusqu'au 31 décembre 2020 sur les quartiers politique de la ville. Le comité de pilotage du 09 février et le dialogue de gestion du 19 aout 2020 ont permis d'actualiser le plan d'actions éligibles aux priorités d'investissement tel que défini par l'autorité de gestion dans le cadre du programme opérationnel et de valider un potentiel de consommation conforme aux objectifs assignés.

Pour le quartier des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze :

La commune de Bagnols-sur-Cèze bénéficie de la contractualisation politique de la ville depuis de nombreuses années. Cette ancienneté à encourager le développement de dispositif parfois ancien notamment sur le volet cohésion sociale (PRE, centre social, CLSPD...) renforcé par un développement du volet cadre de vie et renouvellement urbain.

La crise sanitaire du COVID-19 a conduit la ville de Bagnols-sur-Cèze et l'ensemble des acteurs locaux à s'adapter en maintenant un service public de proximité et d'urgence aux populations vulnérables résidant notamment dans les quartiers prioritaires. Une aide alimentaire à notamment était maintenue et amplifiée. Un système de phoning aux personnes âgées a également été instauré en repartant du fichier de contact « plan canicule » et

implémenté par des personnes se faisant connaître par simple appel téléphonique à la mairie de Bagnols-sur-Cèze.

Lors du déconfinement de l'été 2020, la ville s'est de nouveau fortement mobilisée pour proposer aux enfants et à leurs familles un dispositif d'animation gratuit au cœur des établissements scolaires des QPV afin de recréer un lien à l'école pour préparer au mieux la rentrée 2021.

PILIER COHÉSION SOCIALE :

Animations

➤ **Le centre social Mosaïque en Cèze.**

Les activités du centre social ont naturellement été impactées par la crise sanitaire et le confinement. Le centre social a toutefois maintenu une présence sociale dans le quartier autant que possible dans le cadre d'un protocole sanitaire strict. Des ateliers de fabrication de masque en tissu ont été organisés. Lors des phases de déconfinement et à partir de la rentrée de septembre, les actions d'aide à la scolarité et d'apprentissage du français et les ateliers multimédias ont été maintenus en jauge plus réduite. Les activités « seniors », quant à elle, n'ont pas pu reprendre. Un accueil de manière individuel ou et un système de visite à domicile a été mis en place par le centre social.

➤ **La Maison des Alternatives Solidaires**

Durant la période de confinement, la MAS a su mettre en place un système de distribution alimentaire avec l'aide et la coordination de la ville de Bagnols-sur-Cèze.

En septembre 2020, forte de cette expérience et de la reconnaissance de la part des pouvoirs publics, la MAS a été positionnée par la CAF pour être labellisée en tant qu'Espace de Vie Sociale permettant ainsi à l'association de maintenir ses activités et de recruter un coordinateur professionnel pour maintenir voire amplifier les actions de l'association.

Animations du service éducation, sport, culture.

En faisant appel au tissu associatif local et aux structures d'animations du territoire, **la direction Education Sport et Jeunesse de la municipalité**

développe et/ou contribue à la mise en œuvre d'actions d'animations à destination des habitants du quartier prioritaire.

➤ **Montage du dispositif « Mon Ecole Buissonière »**

Depuis l'année 2018, la ville de Bagnols-sur-Cèze coordonne les associations locales et recrute des animateurs professionnels afin de proposer aux jeunes du quartier de 6 à 17 ans des animations gratuites au sein du quartier ; il s'agissait de l'action « Les Escanaux s'animent ».

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire COVID-19 et de la nécessité de recréer des liens avec les établissements scolaires, la ville de Bagnols-sur-Cèze a expérimenté une action intitulée « Mon école Buissonière » consistant à accueillir les enfants scolarisés en élémentaire pour des animations gratuites au sein des écoles. Ce dispositif, financé dans le cadre de l'appel à projet « Quartier d'été ».

En parallèle, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes », des enseignants volontaires ont pu animer des groupes de soutien scolaire pour les enfants et les familles volontaires.

Le dispositif a fonctionné les 8 semaines d'été sur 2 sites, accueillant les enfants 6h par jour pour des activités pédagogiques et de découverte.

120 enfants de 5 à 11ans (niveau grande section de maternelle au CM2) ont accueilli chaque semaine sur les 2 sites, soit un total de 960 semaines/enfants. 80 enfants ont également pu accéder à la piscine pour l'apprentissage de la nage.

Cette action a été reconduite lors des vacances d'automne 2020.

124 enfants différents en ont bénéficié.

➤ **La Pépinière : Les Escanaux lauréat de l'AMI Tiers Lieu numérique**



En décembre 2019, la ville de Bagnols-sur-Cèze a été lauréate de l'AMI Fabrique Numérique des Territoires afin d'ouvrir un tiers lieu au sein du quartier des Escanaux.

En partenariat avec le bailleur social Habitat du Gard, un local en rez-de-chaussée d'immeuble situé au 1 chemin des thuyas a été complètement rénové.

La « Ruche numérique » a ainsi ouvert ses portes en novembre 2020.

La coordination des acteurs de l'inclusion numérique et de l'accès au droit de 1ère ligne continuent d'être coordonnés dans le cadre du « Comité d'Inclusion Numérique » et chapeauté désormais par la Ruche numérique.

Réussite éducative et parentalité

En 2020, la période de confinement de mi-mars à mi-mai a nécessité une adaptabilité et innovation de l'équipe du PRE pour suivre les enfants à distance puis en fonction de leurs besoins après le confinement.

90 enfants ont bénéficié d'un suivi personnalisé, contre 89 en 2019, répartis ainsi : 5 maternels, 54 élémentaires, 27 collégiens et 3 lycéens (53 garçons et 37 filles).

Durant la période de confinement, 41 enfants ont été suivis à distance de manière adaptée afin de maintenir un lien avec les enfants et les parents.

Citoyenneté :

En 2020, le conseil citoyen a été associé à l'essentiel des groupes de travail et des instances décisionnelles apportant leurs éclairages librement ou par une sollicitation systématique. Le conseil citoyen s'est aussi distingué par le montage d'actions sur le terrain et la participation à des actions de formations.

Le conseil citoyen se réunit désormais au sein de la Ruche Numérique.

Prévention de la délinquance

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est animé par un agent de la ville de Bagnols-sur-Cèze qui supervise 3 adultes relais chargé de médiation tranquillité publique. Le 3^{ème} poste adulte relais est une création de 2018 sur le volet « médiation dans le champ de l'éducation ».

➤ **Les groupes de travail du CLSPD :**

- Incivilités.
- Tranquillité publique :
- Analyse de pratiques interprofessionnelles :
- Lutte contre les violences conjugales.
- Suivi individualisé des jeunes :
- Dispositif ACTE
- Les chantiers d'insertion.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

➤ **Les chantiers loisirs**

L'action des chantiers loisirs, assimilée à un travail d'intérêt général, développée par l'association Riposte se poursuit avec l'appui du bailleur social habitat du Gard qui met à dispositions locaux et matériel.

➤ **Gestion Urbaine et Sociale de proximité**

Durant la période de confinement, l'« Equipe Relation Citoyen » a pu continuer de répondre aux doléances des habitants, notamment par le biais de l'application mobile « Tell my city ».

➤ **L'autoRéhabilitation accompagnée**

Ce dispositif expérimenté depuis 2018 s'est poursuivi en 2020 avec une intervention dans les familles à la rentrée du mois de septembre. 7 familles en ont bénéficié.

L'Auto-réhabilitation accompagnée (ARA) reconduite en 2020 en partenariat avec les compagnons bâtisseurs a prolongé un triple effet :

- Un recensement des situations de logement dégradé ou en voie de l'être. Une phase de repérage a permis de détecter plusieurs logements concernés et de mener une intervention sur 6 logements dégradés.
- La rencontre partenariale autour d'un projet de réhabilitation d'acteurs du territoire (travailleurs sociaux, médiateurs et bailleurs sociaux) qui permet de faire vivre des échanges sur les situations de façon régulière.

- L'action permet d'associer les habitants au bon entretien de leur logement et crée de l'émulation dans les QPV.

L'ARA bénéficie depuis 2020 d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Durant le deuxième confinement et dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte, des interventions dans les familles volontaires pour des initiations au bricolage ont été menées par l'association des Compagnons Bâisseurs.

Pour le quartier Centre Ancien à Pont-Saint-Esprit :

Inédite pour la commune de Pont-Saint-Esprit, l'entrée en politique de la ville du quartier centre ancien a permis dès 2015, la mise en place de plusieurs réunions et actions pour lesquelles tous les acteurs et partenaires ont été associés.

L'année 2019/2020 a été marquée par l'obtention de l'agrément, délivré par la CAF du Gard, pour l'espace de vie sociale (EVS). Cette création, portée en lien avec les services de la CAF, l'association et la Commune, est située au 1, rue Jemmapes en plein cœur du quartier prioritaire de Pont-Saint-Esprit. L'EVS est animé par l'association « Les Cerises Bleues ».

L'année 2020 a vu également naître un restaurant solidaire, porté par l'association « Le Logis du Soleil », en quartier vécu, rue Pierre Taillant. Une subvention exceptionnelle de 10 000 € a été versée par le service politique de la Ville de l'Etat, sur sollicitation de la Commune de Pont-Saint-Esprit et à destination de cette association. Le but étant d'encourager et d'aider cette association dans sa démarche de restauration et d'épicerie solidaire en 2020, au sein du quartier et auprès des plus fragiles, pendant cette période de crise sanitaire exceptionnelle.

PILIER COHESION SOCIALE :

Ces 3 dernières années, le pilier cohésion sociale est, pour le Conseil Citoyen, les habitants et les associations du quartier prioritaire de Pont-Saint-Esprit, une priorité.

Au sein du quartier, ce pilier repose sur une présence et des actions quasi permanentes des services de la commune (CCAS, adulte-relais, médiateurs, travailleurs sociaux, brigade environnement, services techniques, chargé de mission politique de la ville...), mais également et surtout sur des actions réalisées à la fois par : des associations dites de proximité (du quartier) : Le Logis du Soleil (épicerie solidaire et restaurant solidaire), Renaissance du Vieux Pont,

Récup'Atout Prix, le Football Club Bagnols-Pont, PSE Santé, Les Cerises Bleues et l'espace de vie sociale, Bassin Bagnolais Sport Adapté..., mais également des associations départementales/régionales (dites hors-sol) comme les Petits Débrouillards, AIDAR - Présence30, Les Compagnons Bâisseurs, Les Francas, UFOLEP...

Annuellement, toutes ces actions réalisées au sein du quartier sont recensées dans un tableau de programmation qui reprend tous les financements attribués par les partenaires institutionnels, tels que l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard, la CAF, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien... ainsi que les objectifs attendus.

En complément de ces actions, différents dispositifs d'Etat ont également permis des animations sur la commune en 2020. Dans le cadre de « Quartiers d'été jeunes », 2 semaines d'activités socio-sportives, organisées par l'association UFOLEP au sein du City Stade de Villa, ou bien dans le cadre de « Quartiers solidaires », l'action « Ecole de sports » les mercredis matins à Marcel Pagnol. Egalement un cofinancement d'Etat pour les animations « jeux aquatiques » installés au sein du Clos Moser au Clos Bon Aure pendant la période estivale 2020. L'achat puis la remise de tickets de tyrolienne, située Place St Pierre, à destination de jeunes enfants domiciliés en quartier prioritaire de Pont-Saint-Esprit et qui ne sont pas partis en vacances.

Pour exemple encore et concernant le CCAS de Pont-Saint-Esprit. Il a ancré dans la durée son action « **la bourse au permis citoyen** » qui permet à tout jeune qui a un projet professionnel ou de formation, de l'aider à financer une partie de son permis de conduire. En échange, le bénéficiaire s'engage à effectuer 60 heures de bénévolat auprès d'une association caritative de la commune. Ce dispositif a pu bénéficier à 5 jeunes, dont 3 issus du centre ancien en 2020, une fille et deux garçons. Cette action recouvre tant le champ de l'action sociale que celui de l'insertion liée à l'emploi.

Le CCAS a également consolidé son Programme de Réussite Éducative (PRE).

En 2020, le PRE de Pont-Saint-Esprit a assuré le suivi de 26 enfants, 10 garçons et 16 filles. Cela représente un accompagnement de 16 familles, 9 monoparentales et 7 couples. Le nombre d'enfants impactés par le dispositif est de 43 car dans le cadre de l'accompagnement des 16 familles, nous touchons 17 autres enfants (les frères et sœurs). En 2020 nous avons eu 6 sorties de familles, représentant 7 enfants (67 % pour cause de déménagement).

Les filles représentent 62 % des accompagnements en 2020 contre 51 % en 2019. De façon globale, l'âge des garçons se situe entre 8 et 11 ans pour la majorité, et entre 7 et 11 ans pour les filles.

Dans le cadre du suivi des familles, nous avons repéré 4 types de difficultés. Les enfants se retrouvent pour une grande majorité (20 sur 26) dans celle de type scolaire, ce qui fait que les ateliers se sont orientés vers ces problématiques.

Ensuite 88 % des suivis concernent des difficultés éducatives, 65 % les difficultés sociales et 23 % des difficultés liées à la santé. Concernant cette dernière problématique, les équipes travaillent autour des ateliers diététiques et sportifs en partenariat avec des professionnels. Nous avons également accompagné 4 familles dans le cadre de l'accès aux droits en matière de santé.

Dans le cadre du parcours individualisé, 12 familles ont été orientées vers le droit commun, mais les enfants restent dans le dispositif PRE car les problématiques étant bien souvent multiples au sein de la famille il est nécessaire de maintenir l'accompagnement.

Côté Parentalité le CCAS de Pont Saint Esprit a porté une action intitulée : « l'éducation, un vaste programme ». Cela consistait en la mise en place de 3 ateliers-formation à l'attention des parents. Les objectifs étaient de faire comprendre à ces derniers, l'importance des repères, des limites et des interdits dans la construction de l'enfant. Les ateliers étaient animés par l'EPE. 7 personnes ont bénéficié de cette action.

Le CLSPD de Pont-Saint-Esprit ne s'est pas réuni en 2020 en raison de la crise sanitaire, chacun dans son domaine a malgré tout continué ses actions de préventions ou d'accompagnement des publics.

Le CLSPD de Pont Saint Esprit se décline en 3 sous-groupes de travail :

- **Citoyenneté et civisme** relatif au volet de lutte contre la radicalisation, et au suivi de jeunes en difficultés ou en décrochage scolaire. **Indicateurs** : qui retrace et analyse les problématiques liées aux incivilités, à la tranquillité publique et aux suivis du service Médiation. Ce dernier s'est réuni le 6 mars 2019 pour le bilan de l'année.
- **La lutte contre les violences conjugales** : qui intervient notamment dans le cadre du réseau RESAVI, porté par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

L'espace de vie sociale à Pont-Saint-Esprit, qui repose sur un diagnostic mené avec la CAF 30, en lien avec le souhait partagé par l'ensemble des partenaires du CDV d'équiper le quartier prioritaire d'un service d'animation à destination des populations isolées du quartier politique de la ville de Pont-Saint-Esprit. Cet espace se dote progressivement d'un plan d'animation coconstruit avec les habitants du quartier et les associations de proximité.

Le service Centre Associatif Sportif et Culturel de la commune de Pont-Saint-Esprit a animé, dans le cadre de l'action « La Rue aux Enfants », une demi-journée « Bien-être et Santé ». Axée sur le public féminin souvent éloigné de certaines pratiques, cette manifestation avait aussi pour objectif de les

sensibiliser aux dépistages précoces en tout genre et de répondre aux diverses questions liées à la santé.

Le service éducation de la ville, en partenariat avec les Francas ont mis en place le dispositif : « Favoriser la continuité éducative en luttant contre la fracture numérique ». Cette action qui au départ s'adressait uniquement aux jeunes des quartiers prioritaires a été ensuite étendu à l'ensemble du territoire. Ce dispositif, à travers le prêt d'une tablette et d'une connexion internet, permet de lutter contre la fracture numérique. De plus un accompagnement supplémentaire a été mis en place sur les jeunes du quartier prioritaire par l'intermédiaire de l'adulte relais de la Commune. 33 familles ont pu bénéficier de ce matériel.

- **Concernant le volet médiation**, l'adulte-relais Brice ROZIER, en place depuis mars 2018 sur un poste de Médiation-Tranquillité Publique, a reçu en 2020, 384 personnes, 247 ont été accompagnées vers des partenaires et 137 ont bénéficié d'un suivi plus poussé par l'adulte relais lui-même. L'expérience acquise par ce dernier, lui permet de prendre en charge plus de suivis. L'agent est parfaitement identifié par les services et la population. Il est un relais incontournable pour les actions menées dans le cadre du contrat de ville, il connaît bien les familles, leurs problématiques et leurs attentes.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

VOLET REHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

EGLISE SAINT-SATURNIN :

Travaux d'urgence de restauration des toitures des 3 chapelles Sud de l'Eglise St-Saturnin.

PRIEURE SAINT-PIERRE :

Travaux d'étanchéité du clocher du Prieuré St-Pierre suite à infiltration.

ESCALIER SAINT-PIERRE :

Restauration de l'escalier St-Pierre.

VOLET HABITAT

L'INCITATIF : L'impact de l'OPAH-RU sur l'année 2020 :

Le quartier du centre ancien de Pont-Saint-Esprit, identifié comme QPV dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, bénéficie de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dit de revitalisation des Centres-Bourgs et s'est inscrit dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec la ville de Bagnols-sur-Cèze. La convention de revitalisation signée le 10 novembre 2015 a transformé l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en OPAH de type Renouvellement Urbain (RU). Celle-ci a fait l'objet fin 2020 d'un avenant afin de prolonger les objectifs de l'OPAH-RU sur une année supplémentaire afin de tenir compte de la convention ORCB-DT.

Cette OPAH de type RU est animée par le bureau d'études URBANIS qui assure habituellement, à la maison des Patrimoines, 1 permanence hebdomadaire (lundi après-midi) recevant du public et 1 permanence téléphoniques bihebdomadaire (lundi et jeudi après-midi). La crise sanitaire a bouleversé l'organisation, ainsi la permanence en présentiel a été remplacé par un accueil téléphonique. Une charte a été élaborée afin de définir clairement les conditions générales d'intervention à domicile et en particulier les conditions spécifiques d'hygiène et de règles sanitaires (capacité à respecter les gestes barrières, distance minimale d'un mètre avec toute personne, accès à un point d'eau pour le lavage des mains, accès aux installations d'hygiène).

La crise sanitaire n'a pas permis la tenue des groupes de travail OPAH-Secteur Sauvegardé sensée analyser avec l'architecte des bâtiments de France et l'architecte conseil de la ville tous les projets de réhabilitation de logements et/ou la création de commerces situés dans le périmètre du secteur sauvegardé et principalement dans le quartier prioritaire.

La crise sanitaire de 2020, couplé au contexte socio-économique du centre-ancien (QPV – ménages à faibles revenus) n'a malheureusement pas permis la poursuite de la montée en puissance du dispositif pourtant initié dès la fin 2018.

Ainsi sur 2020, seul **6 immeubles ont été impactés** dont **7 logements réhabilités** (subvention ville 74 832 €) dans le cadre de l'action incitative de l'OPAH-RU et **1 immeubles pour 6 logements dans le cadre de l'action façade** (subvention ville 6 794.5€).

LE COERCITIF : L'impact de la coercition sur l'année 2020 :

Comme lors des années précédentes, les actions menées dans le cadre du volet coercitif ont alimenté le dynamisme de l'OPAH-RU et le nombre de logements réhabilités in fine. Cette année, 9 logements ont été réhabilités suite à des procédures entamées dans le cadre du volet coercitif.

En 2020, 15 logements ont obtenu un diagnostic décence dans le centre ancien. Nous avons remarqué des difficultés à entrer chez l'habitant en temps de COVID-19. A la suite de ces visites, 2 accompagnements sociaux ont été réalisés, 1 relogement et 4 procédures d'indécence. Parmi ces procédures, 2 logements ont été fermés en attente de travaux par des arrêtés d'insalubrité remédiable. Avec ces deux nouvelles fermetures, l'OPAH comptabilise 27 arrêtés depuis son lancement, englobant 67 logements.

PILIER DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI (compétence communautaire) :

En 2020, 8 conventions Adultes Relais ont été concrétisées dont notamment fin 2020 un adulte relais chargé de médiation au sein du SDIS. Ce recrutement d'un médiateur permet de renforcer le lien entre les services de secours et les habitants en QPV avec notamment pour objectif secondaire d'encourager les vocations des jeunes habitants en QPV par la mise en place d'un parcours de recrutement puis de préparation spécifique au concours de sapeurs-pompiers volontaire.

En raison de la crise sanitaire il n'a pas pu être réalisé de suivi sur les clauses d'insertion réalisées en 2020. En 2019 celles-ci ont représenté 15 843 heures soit environ 10 équivalents temps plein.

Les communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit ont introduit ce type de clause d'insertion dans le cadre des nombreux marchés publics.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain ANRU puis le protocole d'engagements ont permis d'entamer le travail autour des clauses d'insertion liés au chantier (5 % des heures travaillées pour l'investissement et 10 % des heures travaillées dans le cadre de marchés liés à la GUP).

Ces clauses seront anticipées en lien avec les services de la communauté d'agglomération désignée clauseur qui dans son rôle anticipera sur les travaux qui seront prévus à la suite de la signature de la convention ANRU.

Sa mission est de constituer une interface unique de dialogue entre :

- Le donneur d'ordre (maitrise d'ouvrage) et l'AMO,
- Les entreprises et leurs recruteurs,
- Les prescripteurs de publics et les organismes de formation (le service public de l'emploi en général),
- D'anticiper sur les compétences métier qui seront nécessaires à l'atteinte des objectifs.

9 Chartes entreprises et quartier ont fait l'objet d'une contractualisation renouvelée en 2020 et ont permis la mise en place d'un certain nombre d'actions comme le mécénat, le parrainage, l'offre de stages à destination des élèves de 3^{ème}.

Pour le Gard rhodanien les bilans 2019 et 2020 de Face Gard intervenant sur le champ de l'insertion liée à l'emploi valorisent les actions suivantes :

- 9 parrainages de Demandeurs d'Emploi (DE) du territoire par des entreprises pour 4 sorties positives.
- Une session des jeudis de l'emploi (job dating) pour 11 bénéficiaires.
- Réalisation de 7 cv vidéo avec sud horizon (partenaire local).
- Important travail d'animation du réseau local des entreprises pour développer des actions de type RSE.
- Charte inclusive document de cadrage de l'engagement social des entreprises donc signé par 9 entreprises (et groupement) du territoire.

Chantiers d'Insertion : Associations le Passe-muraille et familles rurales.

Pour ce qui est relatif aux chantiers d'utilité sociale coordonnés par le MDE du Gard Rhodanien sur les 73 bénéficiaires en 2020, 14 sont domiciliés en QPV (contre 70 bénéficiaires en 2019 de ces ateliers dont 14 étaient domiciliés en QPV). Au total 50% des salariés en insertion ont bénéficié d'une sortie positive (en emploi durable ou formation).

Chantiers éducatifs ou d'implication :

Il s'agit de chantiers encadrés par « passe muraille » à Bagnols-sur-Cèze et par AIDAR à Pont-Saint-Espirit.

A Bagnols-sur-Cèze les chantiers ont concerné 16 jeunes âgés de 17 à 25 ans repartis sur 4 chantiers de 3 semaines. A ce temps de travail s'ajoutent des ateliers de prévention et d'accès aux droits animés par des travailleurs sociaux du territoire et des ateliers de mobilisations vers l'emploi.

A Pont-Saint-Espirit le chantier éducatif opéré par AIDAR a permis d'investir 4 jeunes âgés de 17 à 25 ans sur 80 heures en 1 mois (4h/jour). Le Chantier se complète la aussi de temps de prévention santé/formation/mobilité.

En complément des actions destinées à lever les freins à l'emploi ont été menés notamment au titre du droit commun. **La mission locale** a ainsi reçu de façon régulière **219 jeunes domiciliés** en QPV. La fréquentation est en hausse notamment en raison du travail de « maraude » mené par l'adulte relais, médiateur emploi en fonction depuis mars 2018 qui a permis de renforcer le contact auprès des publics QPV. Celui-ci est aujourd'hui identifié comme une

« porte d'entrée » dans les quartiers permettant de faciliter le contact entre le jeune demandeur d'emploi et l'institution.

Pour certains d'entre eux des ateliers de préparation (socle de savoir être) puis d'accompagnement vers les manifestations type forum emploi ont été proposés.

UN IMPORTANT TRAVAIL DE PROMOTION DE LA GARANTIE JEUNES à été mené en faveur de ses publics.

Plus de 80 appels et une trentaine d'entretiens individuels pour promouvoir ds le cadre du plan jeunes les contrats aidés types PEC auprès des jeunes Qpv(explications de l'éligibilité et du contrat et sensibilisation aux démarches avec pole emploi.)

Un travail plus individualisé est également mené à l'égard d'un public qui nécessite une prise en charge spécifique. 24 jeunes ont ainsi fait l'objet d'entretien psychologique réalisé par la psychologue de la MLJ et des sessions sur l'ouverture des droits à la santé des jeunes et le bilan santé gratuit pour l'usager sont systématiquement mis en place en lien avec la CPAM.

Environ 15% des bénéficiaires de la garantie jeunes (240)du territoire sont domiciliés en QPV. Dans le même temps 80 jeunes domiciliés en QPV sont bénéficiaires du dispositif PACEA permettant de construire un projet professionnel au travers de l'autonomisation du jeune.

4 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES :

L'année 2021 reste comme 2020 marquée par des enjeux de santé publique qui ont retardé la mise en œuvre d'une partie de la programmation. La programmation validée en comité de pilotage dès le mois de janvier a donc fait l'objet d'une adaptation à la situation pour à la fois ne pas mettre en péril la sécurité financière d'association et assurer des activités correspondant aux besoins des habitants en QPV.

Dans le même temps les partenaires du contrat de ville ont adapté leur dialogue auprès des porteurs de projets afin de mieux les accompagner et de prévenir d'éventuelles difficultés.

Parmi les initiatives faisant suite à la crise sanitaire l'application à l'échelle du Gard rhodanien des actions suivantes pourraient faire l'objet d'un renouvellement et d'un ancrage plus important.

- Une relance du volet santé du contrat de ville avec l'inclusion de l'atelier santé ville dans le cadre du contrat local de santé.
- Adhésion des services des collectivités aux dispositifs associés à l'opération quartier d'été déclinée localement comme suit :

- Dispositif vacances apprenantes à Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit durant l'été 2020 qui permet de répondre aux enjeux d'éducation et de renforcement du lien social en période estivale ou beaucoup d'enfants domiciliés en QPV,
 - Les colos apprenantes mise en œuvre par les ALSH du Gard rhodanien qui ont permis à 3 groupes de jeunes domiciliés en QPV de bénéficier de séjours en dehors du quartier et de lutte contre l'isolement social des enfants en QPV.
- Poursuite des actions de médiations menées avec le soutien du dispositif adulte relais (un adulte relais recruté par le centre social Mosaïque en Cèze ainsi qu'un adulte relais pour l'EVS de Pont-Saint-Esprit en 2021.
 - Confortation de l'expérimentation autour de la création d'une plateforme mobilité qui est un dispositif permettant :
 - Le renforcement des solutions mobilités du territoire et notamment celles à vocation sociale (garage solidaire, auto-école sociale, location de véhicule à tarif social...)
 - La diffusion partagée des solutions mobilités en œuvre sur le territoire à destination des usagers mais aussi à destination des prescripteurs et notamment les travailleurs sociaux.
 - L'accompagnement individualisé des besoins de mobilité des habitants en QPV.
 - Création de l'Espace France Service mobile dans un camping-car aménagé qui permettra la tenue de permanences de service public dématérialisé dans les quartiers politique de la ville du Gard rhodanien.

Coordination des acteurs et des politiques publiques :

- Poursuite du plan d'action 2020 FEDER-ATI qui prévoit la finalisation des opérations suivantes :
 - RHI Bazine à Bagnols-sur-Cèze
- Un premier travail est également mené dans le cadre du prochain programme opérationnel afin de sensibiliser des porteurs de projets éligibles du territoire. L'étude sur la création d'un GAL est également

menée par un cabinet chargé de définir les modalités de mise en œuvre de ce type d'outil de gestion de fonds européen.

Dispositifs et actions associées au contrat de ville :

- Développer les actions de soutien à la fonction parentale notamment dans le cadre du REAAP et afin de mieux coordonner l'offre du territoire.

Participation des habitants :

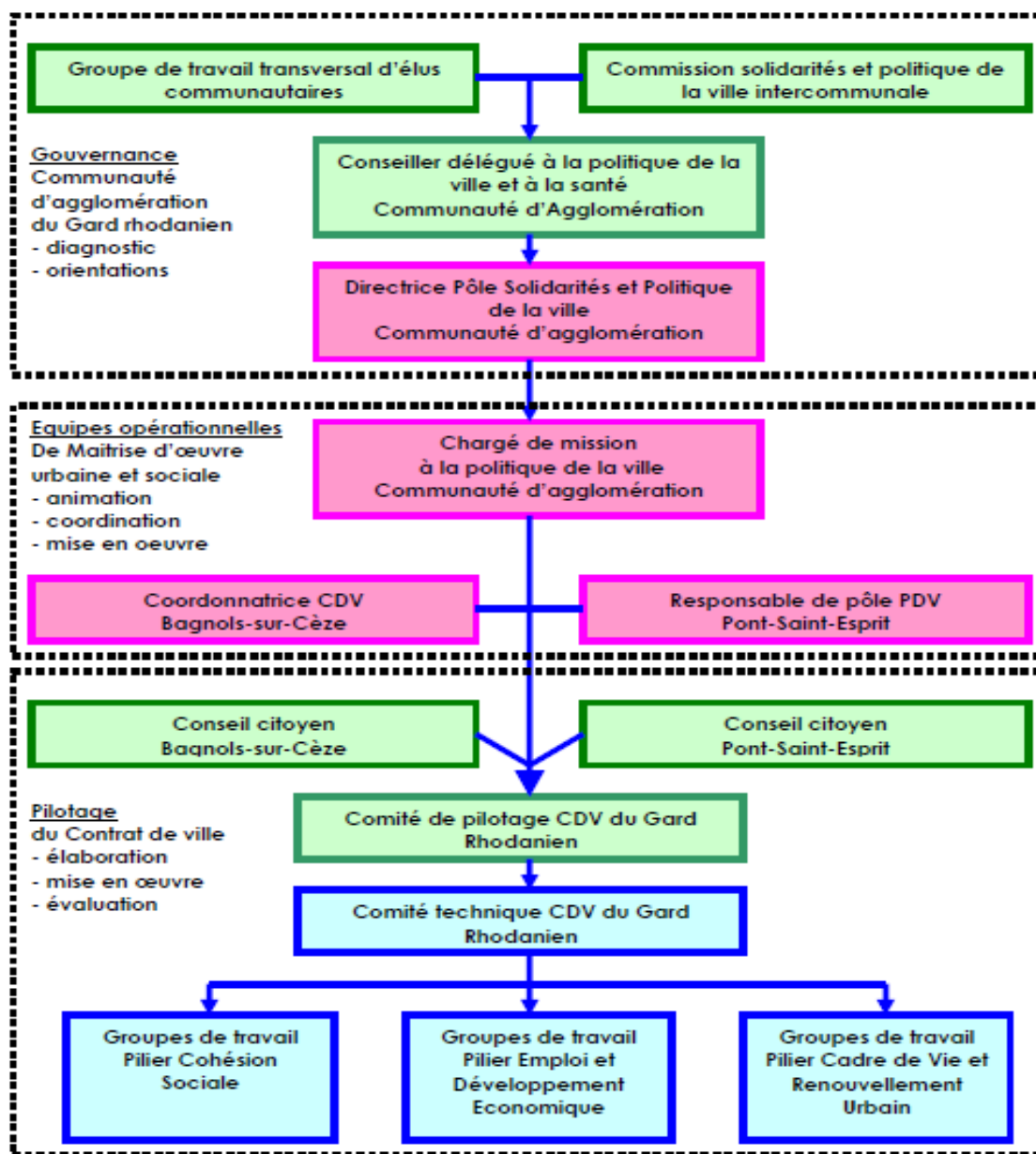
- Associer pleinement les conseils citoyens aux réflexions et prises de décisions.
- Mener la mise en place à Bagnols-sur-Cèze et à Pont-Saint-Esprit d'un Fonds de Participation des Habitants.

5 - ARTICULATION ENTRE LES VOLETS SOCIAL, ECONOMIQUE ET URBAIN DU CONTRAT DE VILLE

Conformément à la loi du 21 février 2014, le contrat de ville a prévu un schéma d'organisation qui prévoit une articulation entre les 3 piliers du contrat de ville.

Le schéma qui figure au contrat de ville est rappelé ci-dessous :

- SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE

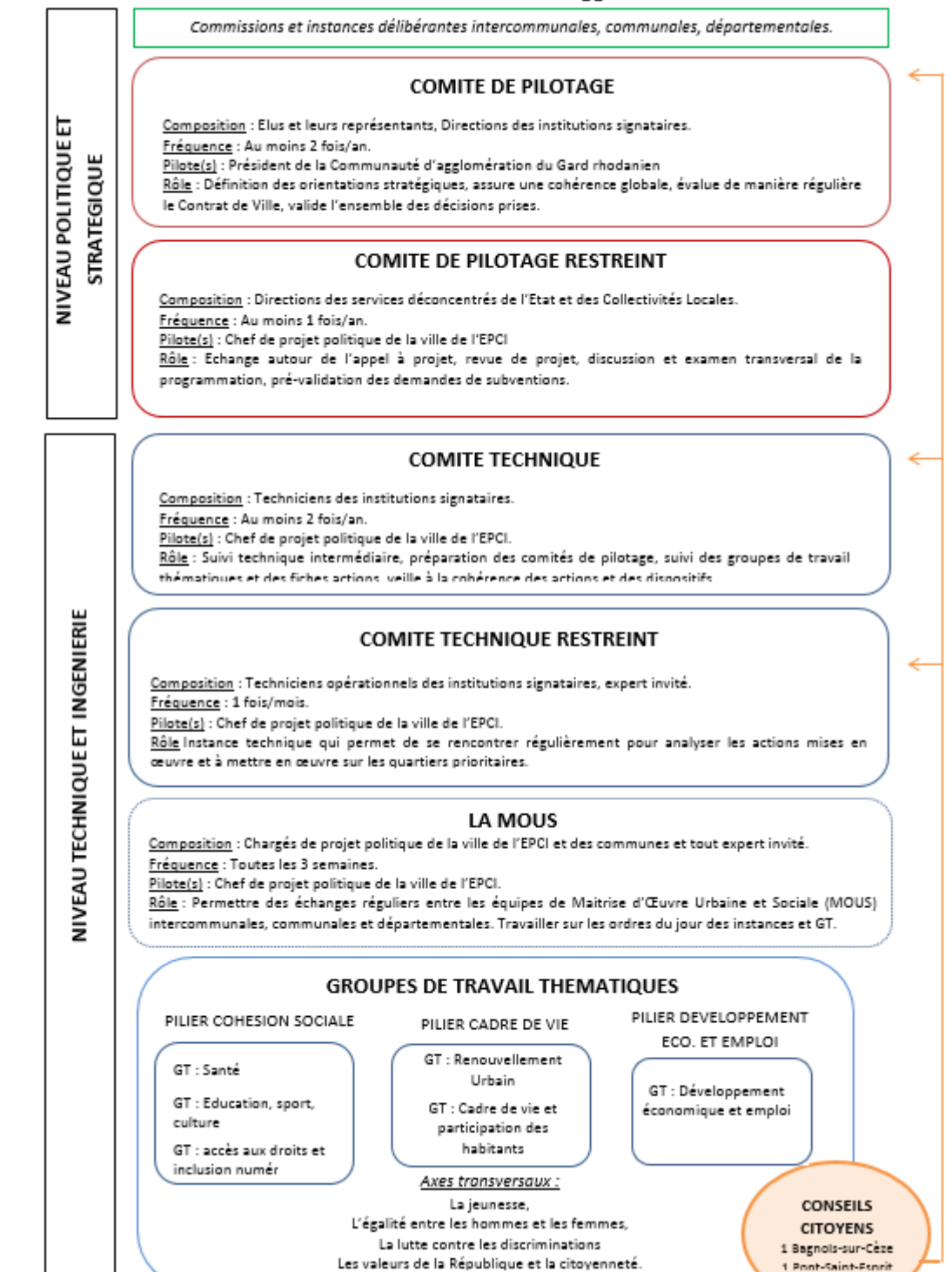


Comme de nombreux contrats de ville la phase de concertation avec les conseils citoyens s'est lentement mise en place au sein des instances de travail et de pilotage du contrat de ville du Gard Rhodanien.

Les conseils citoyens dont la composition a fait l'objet d'une formalisation par la prise d'un arrêté du préfet renouvelé en décembre 2018 pour les 2 quartiers politiques de la ville. Les conseils citoyens sont associés à l'ensemble des débats.

De façon opérationnelle et afin d'inclure dès l'origine la participation des partenaires notamment des habitants une organisation telle que décrite ci-dessous a été validée dans le cadre du comité de pilotage du 21 juillet 2016 et réaffirmée par le comité de pilotage d'évaluation à mi-parcours du 6 juin 2018.

PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE : Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.



Cette organisation permet d'aborder le contrat de ville à la fois par thématique et de façon transversale.

6 - ACTIONS MENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN FINANCEES PAR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU).

La dotation de solidarité urbaine est attribuée **aux communes** de plus de 5000 habitants selon plusieurs critères liés à la composition sociale et économique des habitants de la commune.

Contrairement aux autres dotations l'évolution de la DSU est sanctuarisée et demeure dynamique. Elle permet de financer des projets d'investissement ou des actions dans le domaine économique et social en lien avec les objectifs poursuivis par la politique de la ville. Pour Bagnols-sur-Cèze une Dotation Politique de la Ville est également accordée.

BAGNOLS SUR CEZE :

La commune de Bagnols-sur-Cèze a reçu **3 515 287 € au titre de la DSU en 2020** (contre 3 330 970 en 2019, 3 239 161 en 2018, 3 128 962 € en 2017, 2 942 476 en 2016 et 2 553 227 € en 2015).

Cette dotation a permis de cofinancer les dépenses à caractère social et/ou de développement social urbain, dans le cadre du contrat de ville mais aussi dans le cadre des politiques municipales de droit commun en fonctionnement et en investissement.

PONT SAINT ESPRIT

La commune de Pont-Saint-Espirit a perçu 1 292 819 € au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU) en 2020 (contre 1 259 788 € en 2019, 1 226 933 en 2018, 1 187 691 € en 2017, 1 122 479 € en 2016 et 955 312 € en 2015). Cette dotation a permis de cofinancer les dépenses à caractère social et/ou de développement social urbain, dans le cadre du contrat de ville mais aussi dans le cadre des politiques municipales de droit commun en fonctionnement et en investissement.

Le personnel en charge de l'animation spiripontaine du contrat de ville est aussi dénommée « équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » (MOUS).

En soustrayant les cofinancements de la DDCS (12 000 €) et du conseil départemental du Gard (3 000 €), le reste à charge pour la collectivité a été de **21 795 €** pour ce personnel.

Les subventions versées par la commune au titre de l'appel à projets 2020 du contrat de ville du Gard Rhodanien 2015-2020 ont été de **25 000 €**.

Répartition des dépenses pour l'année 2020 :

Sur le volet Cohésion Sociale (298 360.93 €) :

- Mise à disposition de l'adulte relais médiation/tranquillité publique et des services civiques (**10 471.84 €** uniquement en QPV),
- Subvention au fonctionnement du Comité des Fêtes (**14 000 €** en QPV et quartier vécu),
- Manifestations culturelles, festivités et patrimoine + le Ciné plein air (**64 909.34 €** en QPV et quartier vécu),
- Subventions au financement du CCAS (**180 500 €** en QPV et quartier vécu),
- Subventions au fonctionnement des associations caritatives de Pont-Saint-Esprit (**20 200 €** en QPV et quartier vécu),
- Hébergement d'urgence famille QPV suite à un arrêté d'insalubrité irrémédiable (**7 051.59 €** uniquement en QPV).

Sur le volet emploi et développement économique (compétence de l'agglomération : 1 080 €) :

- Aides économiques accordées pour 2 créations d'entreprises dans le cadre de l'aide hyper Centre (**1 080 €** uniquement en QPV).

Sur le volet Cadre de vie et Renouvellement Urbain (894 739.91 €) :

- Travaux écoles du QPV et quartier vécu : Jules Ferry (**15 300.30 €**), Marcel Pagnol (**9 311.24 €**) et Jean Jaurès (**13 969.99 €**).
- Escaliers Saint Pierre, église Saint Saturnin, Prieuré Saint-Pierre : **181 238.38 €**
- Travaux de la RD 6086 : **674 920 €**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de programmation du contrat de ville 2020.

ANNEXE 2 : Avis du conseil citoyen de Bagnols-sur-Cèze sur le présent rapport d'activités.

ANNEXE 3 : Avis du conseil citoyen de Pont-Saint-Esprit sur le présent rapport d'activités.

ANNEXE 4 : Avis du conseil municipal de Bagnols-sur-Cèze du 27/07/2021 sur le présent rapport d'activités.

ANNEXE 5 : Avis du conseil municipal de Pont-Saint-Esprit du 16/09/2021 sur le présent rapport d'activités.